

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-286 PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 20 mai 2009, un certificat de conformité a été délivré par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard du Règlement numéro 1886-286 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) agrandir la zone Commerce C09-18 à même la zone Commerce C09-20; b) annuler la zone Commerce C09-20; c) modifier les normes d'implantation dans la zone Commerce C09-18* », adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 4 mai 2009.

En conséquence, le règlement numéro 1886-286 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et il est entré en vigueur le 20 mai 2009.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 2^e jour du mois de juin 2009.

Guyline Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement substitut